



Commission Sportive

Le Rheu, le 13 Avril 2021

Mesdames et Messieurs les correspondants de club,

Comme vous devez le savoir, le Conseil Fédéral, qui s'est réuni le 1^{er} Avril dernier, a pris les décisions suivantes :

- ✓ Le championnat national par équipes est définitivement arrêté et il n'y aura ni montées ni descentes cette saison. Toutefois, si les conditions sanitaires le permettent, des play-offs seront organisés au mois de Juin pour les équipes de Nationale 1 afin de désigner une équipe, en dames et en messieurs, pour accéder en PRO. Toutes les équipes volontaires pourront s'inscrire à l'exception des réserves d'équipe PRO. Pour se plier aux directives gouvernementales imposées par la pandémie, les joueuses et les joueurs participants devront être en possession d'un contrat de joueur professionnel ou figurer sur les listes ministérielles des athlètes de haut niveau. Cela risque de limiter les candidats.
- ✓ Les poules de la 1^{ère} phase de la saison 2021-2022 seront constituées avec les équipes de la 1^{ère} phase de la saison 2020-2021 qui se réengageront.
- ✓ Pour le moment, les championnats de France jeunes 2019-2020, prévus en Mai et Juin, ne sont pas annulés.
- ✓ La période de mutation est rallongée de 15 jours. Les mutations seront possibles entre le 15 Mai 2021 et le 30 Juin 2021.

Suite à ces décisions et aux dernières annonces gouvernementales, la Commission Sportive Régionale s'est réunie le 5 Avril pour discuter de la fin de saison. Suite à cette réunion, le Conseil de Ligue, qui s'est réuni le 10 Avril dernier, a entériné les décisions suivantes.

- ✓ Le championnat régional par équipes est définitivement arrêté et il n'y aura ni montées ni descentes en fin de saison. Comme décidé lors de la précédente CSR, toutes les compétitions individuelles sont également annulées.
- ✓ Les poules de la 1^{ère} phase de la saison 2020-2021 seront reconduites pour la 1^{ère} phase de la saison 2021-2022. Les éventuels repêchages pour compléter les poules seront étudiés à l'issue de la réception des engagements d'équipes. La date limite d'engagement des équipes dans le championnat régional a été fixée au 2 Juillet pour tenir compte de l'allongement de la période de mutation. Toutefois, s'il s'avérait trop difficile pour les clubs de se positionner à cette date, celle-ci pourrait être reculée.
- ✓ Les 4 Comités Départementaux se prononcent également pour l'arrêt définitif des championnats départementaux par équipes, sans montées ni descentes en fin de saison.

Dès la réouverture des salles, les Comités essaieront de mettre en place des compétitions ou des regroupements pour relancer l'activité dès cette saison. Si les conditions sanitaires le permettent, les tournois prévus en fin de saison pourraient avoir lieu ; mais, à l'heure actuelle, cette possibilité semble un peu illusoire. Les différentes aides qui pourront être apportées aux clubs pour les aider à redémarrer l'activité dans les meilleures conditions sont actuellement à l'étude.

C'est avec un profond regret que nous avons dû prendre pour la 2^{ème} saison consécutive ces décisions ; mais, compte tenu de l'évolution de la situation sanitaire, elles étaient devenues inéluctables.

J'espère que tout cela va évoluer dans le bon sens et que nous pourrons nous retrouver dans les salles au mois de septembre pour démarrer la saison 2021-2022 dans des conditions normales et la mener jusqu'à son terme.

Le Président de la
Commission Sportive Régionale
Michel KERISIT